

Septembre 2011 - N° 17

## Des bâtiments d'élevage ovin vieillissants

*En 8 ans, le nombre des bâtiments destinés à l'élevage des ovins a reculé de 36 %. Souvent sous-dimensionnés pour les effectifs à héberger, 60 % d'entre eux ont été construits il y a plus de 30 ans. Depuis, peu ont été rénovés. Dans une filière qui a été souvent en difficulté, les exploitations tendent à intensifier leur pratique. Les effectifs de bergerie ont augmenté et les nouveaux bâtiments se sont agrandis avec des équipements d'élevage adaptés à une meilleure productivité.*

### Moins de bâtiments

En 2008, le nombre de bâtiments d'élevage ovin avoisine les 4 400. En 2001, date de la précédente enquête, ils étaient estimés à 6 800. Durant la même période, leur capacité d'accueil chute également mais dans une moindre mesure, passant de 748 600 places en 2001, à 592 700.

Les effectifs perdent quant à eux 19 % et une exploitation sur cinq a disparu.

Malgré tout, en 2008, Poitou-Charentes demeure au 4<sup>e</sup> rang des régions françaises avec 466 400 brebis-mères nourrices. Loin devant, Midi-Pyrénées garde la première place avec 1 324 700 brebis mères à orientation lait.

### Un manque de places structurel

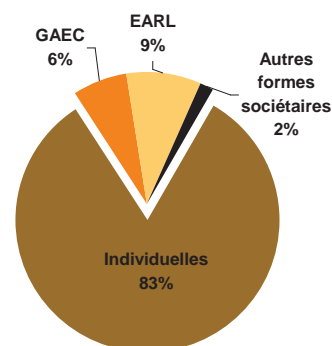
Historiquement, l'élevage ovin picto-charentais est pratiqué de façon majoritaire en système herbager. Le climat doux de la région permet aux animaux de rester, en particulier dans l'est de la région, en pâture quasiment tout au long de l'année. Le nombre de jours d'alimentation majoritaire au pâturage est en moyenne de 282 jours. France entière, il est de 247 jours.

Conséquence de cette conduite d'élevage, les bâtiments sont le plus souvent sous dimensionnés vis-à-vis du nombre d'animaux à abriter. Toutes catégories confondues, pour 100 ovins à loger, l'exploitation picto-charentaise type dispose de 90 places. Pour le même nombre d'animaux, l'exploitation française dispose de 116 places.

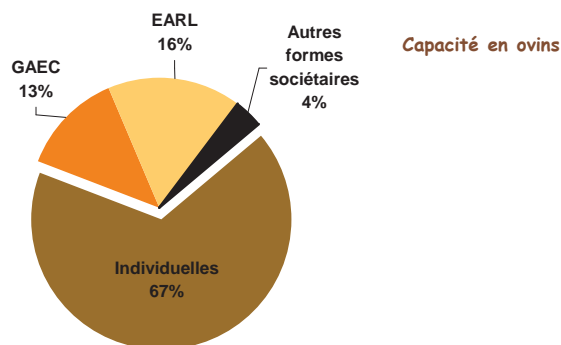
### 2/3 des places dans les exploitations individuelles

L'élevage ovin picto-charentais reste l'apanage des exploitations individuelles. Elles disposent d'une capacité d'accueil moyenne de 200 places.

Exploitations ovines



Les formes sociétaires, nettement moins nombreuses, ont quant à elles des capacités moyennes beaucoup plus fortes dépassant les 400 places pour les EARL et les 500 places pour les GAEC.

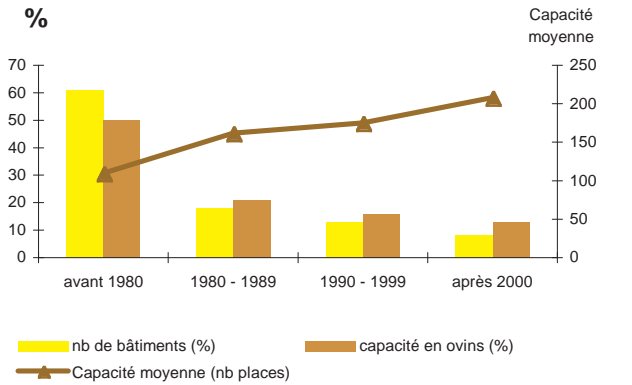


Source : Agreste - Enquête Ovine au 1<sup>er</sup> novembre 2008

## Des bâtiments anciens peu aménagés depuis leur construction

Les bâtiments de plus de 30 ans sont légion : 6 bâtiments sur 10, soit 1 place sur 2 d'ovins, ont été construits avant 1980. Au niveau national, la situation est à peu de chose près identique. De plus, il se construit peu de nouveaux bâtiments. En effet, seulement 1 bâtiment sur 10, mais de taille plus importante, a été construit après 2000.

### Des bâtiments de facture ancienne

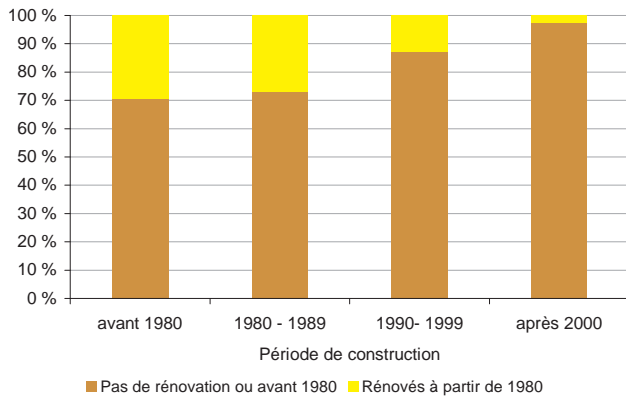


Source : Agreste - Enquête Ovine au 1<sup>er</sup> novembre 2008

La rénovation des bâtiments se fait également avec parcimonie. Un bâtiment sur quatre, équivalent à 32 % de la capacité régionale, a été rénové dans son utilisation actuelle depuis 1980.

Pour les bâtiments les plus anciens, construits avant 1980, à peine un tiers a été réaménagé.

### Des bâtiments peu rénovés



Source : Agreste - Enquête Ovine au 1<sup>er</sup> novembre 2008

## Des bâtiments plus grands,



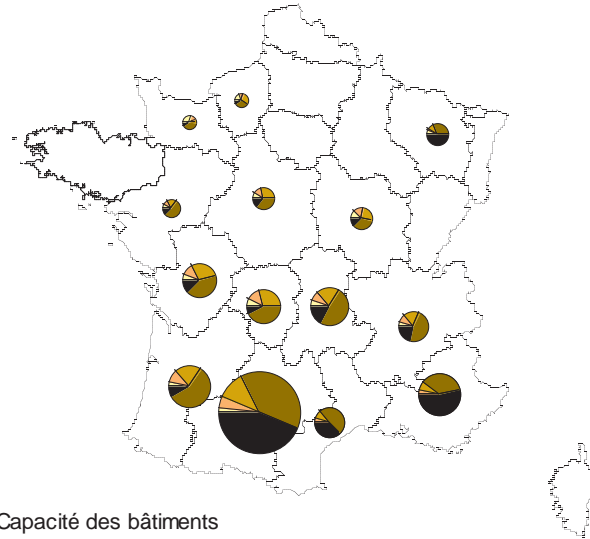
Depuis 2001, le nombre de bâtiments de plus de 200 places progresse. Ils représentaient 17 % du nombre total de bâtiments ; en 2008 ils sont 22 %. Leur capacité d'accueil s'est également accrue, passant de 47 % à 54 % du nombre de places régionales.

Les bâtiments d'une capacité en ovins comprise entre 100 et 200 places restent majoritaires. Leur part a également progressé depuis 2001 ; de 25 %, ils représentent aujourd'hui quasiment un bâtiment sur trois.

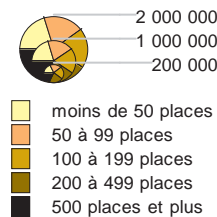
## construits en dur

Les bâtiments construits en dur sont, comme en 2001, les plus nombreux. Ils représentent presque 9 bâtiments sur 10. Les autres constructions sont, par ordre d'importance, les bâtiments de types tunnels plastiques puis les abris de plein air.

### Capacité des bâtiments par région en 2008



#### Capacité des bâtiments



Source : IGN - BD carto - Agreste - Enquête Ovine au 1<sup>er</sup> novembre 2008

## et à forte spécificité d'usage

Deux exploitations sur trois sont spécialisées dans l'élevage ovin.

Lorsque les exploitations élèvent simultanément d'autres animaux, leurs bâtiments sont dédiés pour presque 90 % d'entre eux à l'élevage unique des moutons.

Il en est de même pour les autres fonctions que peuvent avoir les bâtiments : 6 sur 10 n'ont pas d'autre usage que l'élevage. Dans le cas contraire, ils servent le plus souvent au stockage de fourrage et/ou de paille et dans une moindre mesure au stockage de matériels.



### 84 % des capacités dans les exploitations de 200 places et plus

	Moins de 50 places	50 à 99 places	100 à 199 places	200 à 499 places	Plus de 500 places	Total
Exploitations	22 %	17 %	14 %	25 %	22 %	100 %
Bâtiments	13 %	12 %	10 %	31 %	34 %	100 %
Effectifs	2 %	3 %	6 %	29 %	60 %	100 %
Capacités	3 %	5 %	8 %	30 %	54 %	100 %
SAU moyenne (ha)	20	35	49	87	129	67

Source : Agreste - Enquête Ovine au 1<sup>er</sup> novembre 2008

## Le bâtiment ovin picto-charentais

### Du bois pour les charpentes

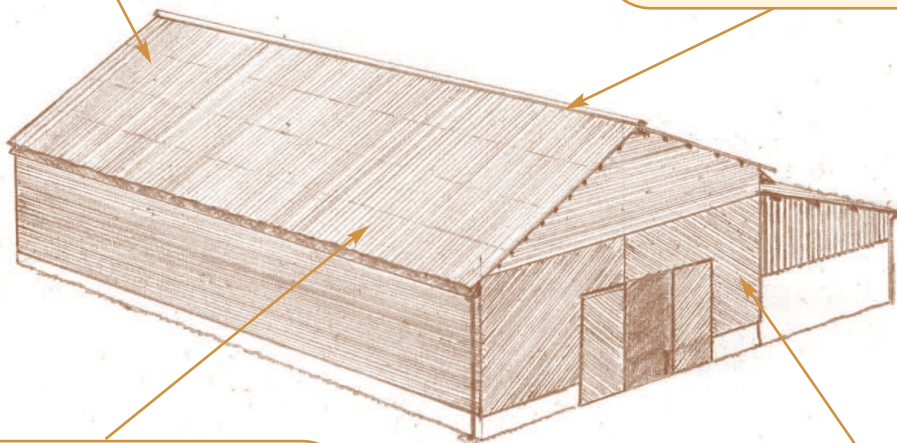
Le bois est toujours le principal matériau utilisé pour les charpentes. Il est présent dans 68 % des bâtiments soit 57 % des capacités régionales. En 2001, presque 8 exploitations sur 10, soit 2/3 des capacités, avaient choisi ce matériau.

Ces dernières années, il est cependant délaissé au profit des charpentes métalliques mieux adaptées aux dimensions grandissantes des bâtiments et d'un coût moins élevé. Ainsi, 61 % des bâtiments construits après 2000 ont une charpente en métal.

### Ventilation statique des bâtiments

Pour 8 bâtiments sur 10, l'aération se fait de manière naturelle, statique. Une ventilation adaptée, sans courant d'air, est indispensable au bien-être et au bon état sanitaire des animaux.

Dans les bergeries picto-charentaises conçues pour abriter les animaux principalement en hiver, la ventilation se fait par effet thermique. Des passages prévus sur les côtés du bâtiment permettent l'entrée de l'air froid qui se réchauffe au contact des animaux puis celui-ci s'évacue par des ouvertures au faîtage.



### Matériau de couverture : le fibrociment progresse

En 2008, les tôles acier couvrent encore un tiers des bâtiments. Elles restent, comme en 2001, le principal matériau de couverture en nombre de bâtiments. Cependant, après avoir connu une embellie dans les années 1980 - 1990, leur utilisation sur les bâtiments les plus récents se fait plus rare.

Les tuiles, très utilisées sur les bâtiments construits avant 1980, le sont aujourd'hui de façon plus marginale.

Le fibrociment, moins onéreux, remplace petit à petit ces matériaux. En 2008, il couvre 28 % des bâtiments équivalent à 42 % des places d'ovins de la région. En 2001, il était utilisé sur 25 % des bâtiments, soit 37 % des capacités.

### Le bardage : des éléments de maçonnerie seuls ou associés à d'autres matériaux

Les matériaux de maçonnerie, parpaings, briques... sont les plus utilisés dans les bâtiments fermés sur au moins un côté.

7 bâtiments sur 10 disposent d'un de ces matériaux dans leur ossature. Pour ces constructions 60 % ne sont faits que de murs de maçonnerie. Il s'agit pour l'essentiel des bâtiments les plus anciens, de petite à moyenne capacité.

Pour les bâtiments les plus récents, l'optimisation des coûts de construction et le bien-être des animaux imposent aux exploitants d'autres solutions. Le plus fréquemment, ils font le choix d'associer un élément de maçonnerie, un muret de soubassement à d'autres matériaux, tôles, bois ou plus rarement des panneaux préfabriqués.

### Stabulation des animaux : litière accumulée sur terre battue

Que les bâtiments soient dédiés à l'hébergement des ovins d'élevage, béliers, brebis, agnelles ou aux animaux à l'engraissement, le mode de stabulation dominant est la litière accumulée sur terre battue. Ainsi, un peu plus de 8 bâtiments sur 10 hébergeant des brebis, 9 sur 10 hébergeant des agnelles d'élevage et 7 sur 10 hébergeant des agneaux à l'engraissement disposent de ce mode de stabulation.

### Équipements d'élevages : des marges de progrès

Le corollaire à l'augmentation des troupeaux et des dimensions des bâtiments est souvent un temps et une pénibilité du travail accrus. S'équiper de matériels d'élevage adaptés pour la contention ou l'alimentation des animaux doit permettre de diminuer ces contraintes.

En Poitou-Charentes, comme dans les autres régions d'élevage ovins, il existe encore sur ce point des marges de progrès.

4 exploitations sur 10 disposent d'un parc de tri, qu'il soit fixe ou mobile, contre 3 exploitations sur 10 France entière

Cet équipement très utile pour constituer aisément des lots homogènes d'animaux ou pour réaliser des traitements prend toute son utilité dans les grands élevages. 60 % des exploitations de plus de 500 places disposent d'un parc de tri.



La cage de retournement, pratique pour le suivi sanitaire, reste comme en 2001, d'utilisation marginale. 1 exploitation sur 10 dispose de cet outil.

Les cornadies sont des barrières mobiles qui permettent de bloquer les animaux à l'auge. Ils aident les éleveurs dans leurs interventions sanitaires sur les animaux. Cet équipement peu utilisé, est présent dans un peu plus d'une exploitation sur dix.

Les cases d'agnelage sont, quant à elles, d'usage plus courant. Présentes dans un peu plus d'une exploitation sur deux, elles se trouvent de façon quasi systématique dans les exploitations de plus de 500 places.

### Des équipements d'élevage dans les exploitations peu présents

Exploitations en ayant (en %)	2001	2008
Parc de tri	30 %	39 %
Case d'agnelage	59 %	62 %
Cage de retournement	10 %	8 %
Places de cornadies	-	15 %
Places de nourrices dans un local d'isolement	-	17 %
Pédiluve	45 %	49 %
Bac de traitement	15 %	10 %

Source : Agreste - Enquête Ovine au 1<sup>er</sup> novembre 2008

### Méthodologie

L'enquête cheptel ovin, complétée d'une partie dédiée aux bâtiments d'élevage, a été réalisée en 2008 par le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. Un échantillon de 485 exploitations a été enquêté en Poitou-Charentes. 417 d'entre elles possédant un minimum de 10 brebis nourrices ou de 100 ovins ont été sollicitées pour répondre aux questions spécifiques du volet bâtiments.

Les principaux points abordés concernent les effectifs d'ovins présents au 1<sup>er</sup> novembre 2008, les caractéristiques techniques des bâtiments, les équipements d'élevage, l'utilisation des déjections animales, les pratiques de reproduction et d'alimentation ainsi que les productions de l'élevage.

La précédente enquête similaire date de 2001.

### Pour en savoir plus :

Agreste Poitou-Charentes - septembre 2010 - N° 15 : **La filière ovine en 2009**

## Agreste : la statistique agricole